

convaincrons, dans la grande discussion des serments divers qu'il nous reste à faire connaître, en particulier dans la question de la soumission aux lois de la République, à la constitution de l'an VIII, que la pensée du roi rendit beaucoup de prélats plus intraitables que ne l'eussent demandé les intérêts de la religion.

LIVRE CINQUIÈME

LE CLERGÉ ET LA QUESTION POLITIQUE EN FRANCE

CHAPITRE PREMIER

Les Évêques restés en France

I. Évêques qui ne quittèrent point la France. — Progrès des lois de persécution et de déportation jusqu'aux massacres de septembre. — Prélats massacrés aux Carmes et ailleurs. — II. Autres évêques qui meurent en France. — Sort des sept prélats qui y traversèrent la Révolution. — Comment ils se montrèrent plus conciliants que ceux du dehors dans la question politique.

I

Nous connaissons les souffrances, les préoccupations politiques des évêques exilés. Tournons-nous maintenant vers ceux qui n'avaient point voulu passer la frontière.

Rappelons tout d'abord la situation qui leur était faite par les lois de proscription portées contre tout le clergé français. Quand la Législative inaugura ses séances, la liberté religieuse n'était garantie que par une disposition bien fragile, par la loi du 7 mai 1791, qui permettait aux catholiques d'entendre la messe des prêtres réfractaires « se présentant dans une église paroissiale, succursale,

oratoire national, édifices consacrés à un culte religieux par des sociétés particulières », seulement pour y célébrer le saint sacrifice. Ce clergé recevait de l'État une petite indemnité. Singulier résultat de la politique ecclésiastique de la Constituante, qui, ayant trouvé, au début de sa carrière, le catholicisme dominant en France et seul reconnu comme culte public, se voit obligée de statuer au terme de son mandat que les catholiques seront libres d'avoir recours à leurs prêtres ¹.

Cette liberté même ne devait point leur être longtemps maintenue. Les haines intolérantes, les passions qui ont fait bannir les évêques de leurs diocèses, ne tarderont pas à arracher les curés à leurs paroisses. La loi du 29 novembre 1791, renouvelant, aggravant l'obligation du serment civique, enlève tout traitement aux prêtres réfractaires, leur ôte la faculté de faire les offices dans les locaux loués à leur intention par les citoyens, statue enfin qu'ils pourront être « réputés suspects de révolte contre la loi », éloignés du lieu de leur domicile, s'il survient des désordres dans la commune, et même punis de deux ans de prison s'ils les ont provoqués. On sait que le directoire de Paris eut le courage de blâmer le décret. « Les prêtres non assermentés, disait la pétition rédigée par Talleyrand, ont refusé le serment prescrit; l'assemblée les a privés de leurs fonctions et, en les dépouillant, elle les a réduits à une pension. Voilà la peine, voilà le jugement. Or, peut-on prononcer une nouvelle peine sur un point déjà jugé, toutes les fois qu'un délit individuel ne change pas l'état de la question? » Talleyrand ajoutait ces paroles où perçait la déception : « Un siècle entier de philosophie n'aurait-il donc servi qu'à nous ramener à l'intolérance du xvi^e siècle par les routes mêmes de la

1. L'évêque d'Alais constate ce résultat extraordinaire dans sa lettre pastorale du 12 mai 1791, p. 71.

liberté? » Louis XVI, encouragé par cette protestation, refusa sa sanction au décret ¹. Les meneurs surent bien s'en passer, et la Législative, n'ayant pu obtenir du roi l'internement des prêtres réfractaires, ordonna leur déportation par la loi du 27 mai 1792, bientôt aggravée encore par celle du 26 août. Le 10 août, elle statua que ceux de ses décrets qui n'avaient pas reçu la sanction royale n'en auraient pas moins force de loi. Le 18, elle achevait de condamner les congrégations et jetait hors de leurs couvents religieux et religieuses.

Les provinces devançaient, en quelque sorte, la Législative dans la voie de la proscription. Et quel vaste champ ouvert à toutes les haines, à toutes les violences, en un temps où le pouvoir public déchaîne lui-même toutes les passions et fait appel à tous les mauvais instincts! Les prêtres insermentés sont chassés de leurs paroisses, internés dans les chefs-lieux des départements, comme à Angers, à Nantes, à Laval. « Purgez les campagnes de cette vermine qui les dévore, crie Lagreval. — Chacun sait, reprend Isnard, que le prêtre est aussi lâche que vindicatif. Renvoyez ces pestiférés dans les lazarets de Rome et de l'Italie... Qu'est-ce qu'une religion insociable par nature et rebelle par principes? » Les patriotes n'avaient pas besoin de ces excitations pour agir. La chasse aux prêtres réfractaires s'organise sur toute la France. Leur grand crime, c'est de ne point aimer la constitution, ou plutôt de voir venir à eux la foule des fidèles, tandis que les prêtres constitutionnels sont abandonnés.

C'est dans ces conjonctures, au milieu de l'effervescence causée à Paris par l'invasion de l'étranger, qu'eurent

1. Le serment prescrit le 29 novembre 1791 fut combattu par M^r DE BOISGELIN, archevêque d'Aix : *Observations sur le serment prescrit aux ecclésiastiques*, 59 pages; par M. DU LAU, archevêque d'Arles, *Réflexions sommaires sur le décret du 29 novembre*; par M. ASSELIN, évêque de Bologne : *Consultation sur le nouveau serment, etc.* M. de Boisgelin publia, quelques mois plus tard, des *Observations sur le décret de déportation*.

lieu les horribles massacres de septembre. L'épiscopat fournit à la boucherie du couvent des Carmes trois nobles et pures victimes, le vénérable archevêque d'Arles, M. du Lau, et les deux frères La Rochefoucauld, évêques de Beauvais et de Saintes, qui, unis par une tendre amitié pendant leur vie, n'avaient pas voulu se séparer dans la mort. A Versailles, où avaient été conduits perfidement les prisonniers de la haute cour d'Orléans, l'évêque de Mende, M. de Castellane, arrêté d'abord à Dormans en Champagne, détenu huit mois à Orléans pour avoir refusé lui-même et engagé ses curés à ne pas prêter le serment, se trouva au nombre des quarante-quatre qui furent massacrés dans la journée du 9 septembre 1792. L'année suivante voit succomber sous les coups des bourreaux les évêques d'Agde et de Montauban. L'évêque d'Agde, M. de Saint-Simon de Sandricourt, connu par sa science, son amour de l'étude et des livres, ses goûts littéraires, avait été forcé, en 1791, par une populace ameutée, de quitter son diocèse qu'il administrait depuis trente-deux ans. Il vint à Paris, où il goûta pour la première fois le plaisir de se réunir à ses collègues de l'Académie des Inscriptions. Incarcéré en 1793, il languit longtemps dans les cachots et monta sur l'échafaud la veille de la chute de Robespierre. Peu de jours après, le 14 août 1794, succombait à Rouen, où il avait été découvert et jeté en prison, l'évêque de Montauban, Le Tonnelier de Breteuil. La journée du 9 thermidor l'avait empêché de passer en jugement ; mais il mourut des suites de sa détention dans un horrible cachot. Un négociant de Rouen, qui l'avait connu, alla le visiter dans sa geôle. Il le trouva couché sur une paille pourrie, laissant voir à travers des vêtements en lambeaux son corps décharné et couvert d'ulcères. L'évêque reconnut la voix de celui qui venait le voir, et, se soulevant péniblement, il s'écria : « Que je suis heureux ! avant que je meure, le ciel m'envoie du dehors une âme

compatissante... Quoique je sois privé du nécessaire, je n'ai besoin de rien. Dieu me fait la grâce de connaître la vanité des choses de ce monde. » Le prélat ajouta qu'il mourrait content si, par ses humiliations et ses souffrances, « il pouvait réparer les fautes qu'il avait commises dans son ministère et les scandales qu'il pouvait avoir donnés ¹ ».

II

C'était le temps de la chasse aux prêtres, aux évêques. L'évêque de Saint-Brieuc, M. de Regnault-Bellescize, enfermé dans la prison Saint-Lazare où il travailla à la conversion de La Harpe, fut élargi après le 9 thermidor, et ne quitta point la France, où il devait mourir en 1796. Quelle terrible situation était faite à ceux qui n'avaient pas passé la frontière ! Sur les vingt-six prélats restés dans le pays, nous voyons expirer les évêques de Lodève, Quimper, Bazas, Tulle, en 1790 ; les évêques de Saint-Paul-Trois-Châteaux, Belley, Oloron, Cahors, Mirrepeix, en 1791, au milieu des tristesses que leur causent les coups déjà portés à l'Église et à la monarchie. L'abbé d'Auribeau dit dans ses *Mémoires* quel douloureux écho cette dissolution progressive d'un brillant épiscopat, ces bruits de mort arrivant de France et de l'étranger ont dans le cœur des émigrés. En 1794, succombent les évêques de Die et d'Orange, M. des Augiers et M. du Tillet. Ce dernier passa par de cruelles tribulations. Retiré à Blunay, près de Provins, son pays natal, il fut tellement

1. Voyez la relation d'un contemporain donnée par THEINER, II, 227-228. — Nous avons discuté plus haut les accusations portées contre les mœurs de M. de Breteuil. L'abbé GUILLOX (*Les Martyrs de la foi*, II, 312-314) voit un aveu dans les paroles du prélat. « Suivant ce qu'il a confessé lui-même publiquement, dit Guillon, la conduite de ce prélat n'aurait pas été irréprochable. » M. l'abbé Daux discute dans un article de la *Recue des Questions historiques*, juillet 1901, les accusations portées contre ce prélat et déclare l'innocenter.

ému à la nouvelle de la mort de Louis XVI qu'il en trembla de tous ses membres. Arrêté, le 9 octobre 1793, par un bataillon qui pille sa maison et s'enivre de son vin, il est conduit à Provins sur un âne, outragé tout le long du chemin et jeté dans la prison destinée aux malfaiteurs. Reconduit à Blunay pour assister au dépouillement de ses papiers, il voit un cordonnier du pays s'emparer de sa crosse et de sa mitre, « parce que c'étaient des objets féodaux ». Renfermé dans la salle où l'on déposait les corps des trépassés de l'Hôtel-Dieu, il n'a d'autres compagnons que les cadavres, d'autre lit que la terre nue. Conduit ensuite à Fontainebleau, nous le voyons passer par de terribles épreuves jusqu'à ce que la mort de Robespierre prépare sa délivrance, le 27 octobre 1794. Mais il avait trop souffert pour résister à tant d'émotions. Il mourut le 22 décembre 1794¹.

Il fut donné aux sept autres prélats qui ne quittèrent point la France de survivre à la Révolution : c'étaient MM. de Roquelaure, de Belloy, Moreau, de Lorry, de Cugnac, de Maillé-La-Tour-Landry et de Bausset, évêques de Senlis, Marseille, Mâcon, Angers, Lectoure, Saint-Papoul, Alais. Mais la plupart d'entre eux eurent à subir les rigueurs de la prison. L'incarcération de M. Moreau, un vieillard, dura vingt et un mois au milieu de continues alarmes. L'évêque de Lectoure, M. de Cugnac, vit vendre par adjudication son évêché, ses jardins, son orangerie, le pavillon qu'il avait fait construire et qui aujourd'hui encore est couronné d'une girouette à ses armes. Il dut loger chez les habitants de sa ville, fut bientôt traîné devant les tribunaux et emprisonné à Auch, finit par être autorisé à rester au château de Fondelin, où il mourut en 1800, âgé de soixante-onze ans. M. de Belloy, évêque

1. Cf. abbé BONNEL : *Notice biographique sur S.-L. du Tillet*, 1880, p. 85-100. *Mémoires de l'abbé d'Auribeau*. L'évêque de Vabres mourut en 1796.

de Marseille, dut à son grand âge, à son esprit de conciliation, de pouvoir traverser la Révolution et même la Terreur sans être inquiété, dans son pays natal, à Chambly (Oise). Une tradition locale dit qu'il poussait la complaisance jusqu'à assister parfois au club de la localité. Le dernier évêque de Saint-Papoul, M. de Maillé-La-Tour-Landry, se plia pour sa sécurité à une concession d'un autre genre. On le vit quelque temps faire son service de garde national avec le costume obligatoire. A deux reprises, il versa une contribution de cinquante louis, « pour le soulagement des volontaires qui partent pour la Vendée pour y combattre les rebelles¹ ». Ce don fait par un évêque aux républicains marchant en guerre contre ces Vendéens qui comptaient tant de prêtres dans leurs rangs, qui se battaient et mouraient pour le trône et l'autel, nous paraît un peu étrange. Mais c'était, en quelque sorte, la rançon de son séjour à Paris, séjour plein de périls, que l'évêque de Saint-Papoul prolonge au plus fort de la Terreur, exerçant son ministère épiscopal, faisant des ordinations dans les années les plus lugubres, jusqu'à ce qu'enfin, tombé entre les mains des jacobins, après Fructidor, il expie son héroïsme par les plus cruelles souffrances dans sa déportation à l'île de Ré, où il fut détenu jusqu'en 1799. La prison ne fut point non plus épargnée à l'évêque d'Alais, M. de Bausset. L'abbé de Montesquiou nous l'y montre ferme dans l'adversité, donnant, lui, « si assuré de périr », avec une parfaite « liberté d'esprit, ses soins et son ministère à tout ce qu'il pouvait secourir », attendant la mort sans ostentation comme sans faiblesse. « Un jour, raconte l'abbé de Montesquiou, que toutes ces victimes étaient au réfectoire, arrivent des membres du tribunal révolutionnaire qui ordonnent de se lever et de

1. Cf. Victor PIERRE : *La Terreur sous le Directoire*, p. 195. *Recue de la Révolution*, octobre 1883.

crier : *Vive la République!* Tout le monde se soumet, une seule table reste assise, et garde le silence : c'était celle de l'évêque d'Alais. Ces misérables la remarquent, ils s'en approchent et renouvellent le même cri. On obéit encore, et l'évêque d'Alais ne change pas de maintien. La vertu, pour la première fois, peut-être, en imposa à ces hommes de sang ; ils se retirèrent, marquant sans doute leurs premières victimes, mais n'osant pas les outrager.»

M. de Bausset ne voulait pas crier : *Vive la République*, surtout la République de la Terreur ; mais, sur la question politique, les prélats restés en France se montrèrent beaucoup plus conciliants que ceux du dehors. Une noble victime des massacres de septembre, M. de La Rochefoucauld, évêque de Beauvais, écrivait dans son testament : « Je déclare que je n'ai rien à me reprocher de ce que l'on appelle contre-révolution, que je n'ai jamais ni directement ni indirectement rien fait contre le nouveau gouvernement, que personne ne s'est plus porté que moi à payer de bonne grâce les secours que chacun doit à sa patrie ¹. » Tous les évêques qui préférèrent s'exposer à tous les périls plutôt que de quitter leur patrie auraient pu faire la même déclaration. Recherchés, traqués plus que les simples prêtres, chaque jour face à face avec la mort, ils sont prêts à conclure toute paix honorable, et à accepter même de la Révolution les moyens d'exercer le ministère qui est leur suprême ambition. Ils savent quel péril c'est pour la foi et les habitudes chrétiennes d'un peuple que l'interruption du culte public. Vivant en France, mieux placés que ceux du dehors pour connaître l'état des esprits et les dispositions des gouvernants, ils ne croient ni au retour prochain des anciens maîtres, ni à l'éternelle hostilité des nouveaux contre la religion. Sous la Législative, la Convention, le Directoire et le Consulat, nous les verrons

1. Cf. abbé DELETTRE ; *Histoire du diocèse de Beauvais*, t. III, 551.

mettre avant tout les intérêts spirituels, et accueillir, conseiller même, les serments politiques qui ne blessent point la conscience, en vue du salut des âmes. Quand viendra le moment d'une paix sérieuse offerte à l'Église par le Premier Consul, ils auront la consolation de voir se joindre à eux des évêques tels que M. de Boisgelin, M. de La Luzerne, M. de La Tour-du-Pin, M. de Fontanges, que l'émigration n'avait point aveuglés, et qui plaçaient au-dessus des autres considérations l'avenir de l'Église.